CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMME THEMATIQUE DE RECHERCHE
GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DU CAMES

Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326
ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **(CAMES)**.
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 **(BURKINA FASO)**

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34
Fax : (226) 50 36 85 73
Email : cames@bf.refer.org
Site web: www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche

Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: https://sjifactor.com/passport.php?id=23550
HAL: https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120
Mir@bel: https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4ème édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « ***Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique*** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5ème journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTR-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.
L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO,** MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE,** MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI,** MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Brouxdelsmaël KOFFI,** MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE,** PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA,** MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication
Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint
Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef
Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint
Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue
Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378
Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :
Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:
Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :
Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :
Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :
Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:
Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :
Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :
Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :
Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com
Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :
Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com
Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazeboh Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.
À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :
Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :
Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :
Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : *Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire I de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.*

Les illustrations : Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme …), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif *: nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.*

Pour les sources sur internet : *indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.*

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE
BOUAGNON-DROUBLY Rita……1-15

LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)
TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, **N'gnanda Anne-Marie KOUADIO** et N'GORAN Ekian Noël ……..…….……16-29

DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ
OUSSOU Kouadio Jean Richard ……30-44

LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)
OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi ……45-60

LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)
Steeve Elvis ELLA …….……61-71

LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES
BROU Marie Sylvana …….……72-87

AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016 -2024)
KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé ……..…….……88-104

***MA SANTÉ SOUFFRE* DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE** BLÉ Kain Arsène ……..…….……..105-116

BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ
AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC) ……..…….……..117-129

NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE
GBAKA Loulou Guy ……..…….……..130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline ……..…….……..151-171

LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES
EKPO Kouadio Victorien ……..……...……..172-184

POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana ……..……...……..185-199

LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-COTE D'IVOIRE)
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHETCHE Obou Mathieu .200-218

DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
AWOKPE Kodjo, **DANDONOUGBO Iléri** et **AGBAMARO Mayébinasso** ……...219-235

LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond ……..……...……...……..236-257

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck …..……...…….....……..258-273

L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS *LA MER À L'ENVERS* DE MARIE DARRIEUSSECQ
ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH ……..……...…….....……..274-285

LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE
SILUE Tangologo ……..……...…….....……..286-301

LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES
SOULEYMANOU Kadouamai ……...…….…….....……..302-324

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE
BAMBA Ladji ……..……..…….…….....……..325-337

AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épse DIATÉ,
MOYOU Jeanne Dominique …...…….…….....…..…..338-361

CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994
DJE Yao Lopez ……..……..…….…….....….....362-376

GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOUKOU (CÔTE D'IVOIRE)
BAMBA Mansé ……..……..…….…….....….....377-391

LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE
ELLA Kouassi Honoré …..……..…….…….....….....392-406

EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA
KINDA Augustin ……..……..…….…….....….....407-421

LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE
KOFFI Kouadio Fabrice ..……..…….…….....….....422-439

CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900
KOSSOU Sovi ……..……..…….…….....….....440-461

CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)
Ekian Noël N'GORAN ……...…….…….....….....462-477

COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO
SORO Kassoum ……..……..…….…….....….....478-495

POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS
SOUMAHORO Sainghot ...…….…….....…….....496-512

LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI …….....…….....513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?
KOUASSI Assanti Olivier …….....…….....531-546

MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)
YEO Mamadou ……..……...…….....….....547-560

ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ?
AYENAGBO Kossi ……...…….....….....561-578

DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin .....….....579-602

GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE
LAMAH Pépé Julien et AMOATTA Koffi Guy …….....….....603-623

GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES
KONE Kapiéfolo Julien …….....….....624-642

GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN
KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué 643-661

GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES
KONAN N'Guessan Olivier …….....….....662-677

LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE
ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise ….....….....678-693

LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY …….....….....694-711

GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE
BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire .....….....712-728

CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE

DOUFELGOU I AU NORD TOGO
DJALNA Kouyadéga …….....….....729-748

IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA
DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..749-769

GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS
GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor .....….....770-786

ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES
ILAHIRI Mylène Stéphanie …….....…….....787-804

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ
KAMBIRÉ Bêbê et KOUASSI Charles Aimé .....…….....805-824

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO
KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin ….....825-846

ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS
Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE …….....847-864

AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué …….....865-883

LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN
Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN 884-902

LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE
Robert NGOMEKA …….....…….....903-917

AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE
Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO …….....918-931

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU

CAMEROUN
SANAMA AMBASSA …….....…….....932-949

LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?
SEY Henri Joël …….....…….....950-967

COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)
SISSOKO Pierre Soriba ….....…….....968-984

MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES
TATA Gaston Gabriel ….....…….....985-1000

QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?
TOB-RO N'Dilbé ….....…….....1001-1020

DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES Á BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES
KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima ….....…….....1021-1036

RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE
Boni Hyacinthe KPANGBA .....…….....1037-1054

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI
ALASSANE Abdourazakou .....…….....1055-1067

Gouvernance socioéconomique

LES DETERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA COTE D'IVOIRE)

N'Zué Pauline YAO, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire),
Kopeh Jean-Louis ASSI, Maître-Assistant, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa-Côte d'Ivoire)

Résumé

Un bouleversement des référentiels agricoles s'observe dans la sous-préfecture de Guezon. L'anacarde s'impose aujourd'hui comme une culture de rente de proue au détriment du binôme café/cacao. Cette étude évalue les conditions qui militent en faveur du développement de l'anacarde. Ainsi, une démarche méthodologique mixte s'appuyant premièrement sur une recherche documentaire et deuxièmement sur une enquête de terrain menée dans 8 localités de la sous-préfecture auprès de 204 exploitants ont été réalisés. L'étude s'est concentrée dans un premier temps sur l'identification des facteurs naturels qui promeuvent le développement de l'anacardier et dans un second temps à l'identification des paramètres humains favorables à l'adoption de cette culture. De ces investigations, il ressort que l'anacarde se positionne comme une culture de rente significative dans la sous-préfecture de Guezon du fait des conditions agroécologiques idoines d'une part et d'autre part, la culture a passé le statut de culture marginale à celle de culture de reconversion proprement dite chez les chefs d'exploitation. Cette dynamique du paysage agricole rebat à la fois les cartes de la gouvernance foncière que socioéconomique, avec son corollaire de nouveaux acteurs donnant lieu à la création de coopératives agricoles et bénéficiant ainsi du soutien des organismes de tutelle tels le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et du Conseil Anacarde-Coton. 96% des enquêtés soit 196 chefs d'exploitation témoignent des retombées financières significatives que procure l'activité. Tous ces facteurs ont milité en faveur de l'essor de la noix de cajou qui participe désormais à la transformation du paysage agricole de la sous-préfecture de Guezon.

Mots-clés : anacarde, essor, facteurs humains, facteurs naturels, sous-préfecture de Guezon

Abstract

The sub-prefecture of Guezon is witnessing an upheaval in agricultural standards. Cashew nuts are taken over from coffee and cocoa as the main crop. This study assesses the conditions that militate in favor of cashew development. A survey of 204 farmers was carried out in 8 localities. The study focused firstly on identifying the natural factors that promote cashew development, and secondly on identifying the human parameters conducive to the adoption of this crop. Cashew is positioned as a significant cash crop. Cashew has become a significant cash crop in the Guezon sub-prefecture, due to suitable agro-ecological conditions on the one hand, and on the other, the crop has moved from the status of a diversification crop to that of an agricultural conversion crop for farm managers. 96% of those surveyed, i.e. 196 farm managers, attest to the significant financial spin-offs generated by the activity. All these factors militated in favor of the cashew nut boom, which is now helping to transform the agricultural landscape of the Guezon sub-prefecture.

Keywords: cashew nuts, boom, human factors, natural factors, Guezon sub-prefecture

Introduction

L'anacardier, cet arbre autrefois utilisé pour lutter contre la dégradation de l'environnement dans les régions de savane, semble connaître un regain d'intérêt tant au niveau des pouvoirs publics que des populations. En effet, Gouma (2003, p22) rapporte que les premiers arbres ont été plantés pour combattre l'érosion et ériger les haies vives en vue de protéger les exploitations agricoles contre les dégâts causés par les bœufs. Ce qui conduit à une sous-utilisation de l'amande et la pomme de cajou localement pendant longtemps (Konan et Ricau, 2010, p3). Dans cette optique, la filière anacarde a connu peu d'attraits de la part de l'État ivoirien contrairement aux autres cultures pérennes que sont le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile, l'ananas. Toutes ces cultures ont connu de véritables plans de développement dans une perspective de vulgarisation auprès des populations. Contrairement à l'anacardier dont la diffusion massive et l'introduction dans les systèmes de production agricole sont l'œuvre des producteurs eux-mêmes (Koffi et Oura, 2019, p 11). Son essor en tant que culture d'exportation se situe dans les années 2000 en raison d'une demande mondiale croissante du développement des échanges commerciaux Afrique-Asie (Ruf et al, 2019, p 8). Aujourd'hui, la culture de l'anacarde est plébiscitée dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire que les conditions soient favorables ou pas.

La sous-préfecture de Guezon à l'instar de toute la région de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, zone très marquée par le développement du binôme café-cacao du fait de l'importance des massifs forestiers, semble connaitre un bouleversement des référentiels agricoles. L'anacardier connait une emprise spatiale fulgurante au détriment des autres cultures de rente. Désormais, cette arboriculture fait partie intégrante des paysages agraires de l'ouest de la Côte d'Ivoire et le nombre d'exploitants croît de façon crescendo. Cet engouement soutenu autour de la culture de noix de cajou dans la sous-préfecture de Guézon qui se traduit dans les espaces ruraux par un accroissement rapide des vergers mérite une réflexion sur les conditions de son essor. Cette localité, qui dans un passé récent était bien ancrée dans la cacaoculture, semble s'orienter vers de nouvelles spéculations, entrainant ainsi une modification significative du paysage agricole. Dans cette mesure, quels sont les facteurs qui militent en faveur du développement de la culture d'anacarde dans la sous-préfecture de Guézon ? La présente étude se propose d'analyser les déterminants de l'émergence de cette culture dans la sous-préfecture de Guézon. Composée d'une quinzaine de villages et plusieurs campements, la sous-préfecture de Guézon est située exactement entre les méridiens -7,1166° ou 7°6'60'' de longitude Ouest et les parallèles 6,7387° et 6°44'20'' de latitude Nord (carte 1).

Carte 1: Localisation de la sous-préfecture de Guezon

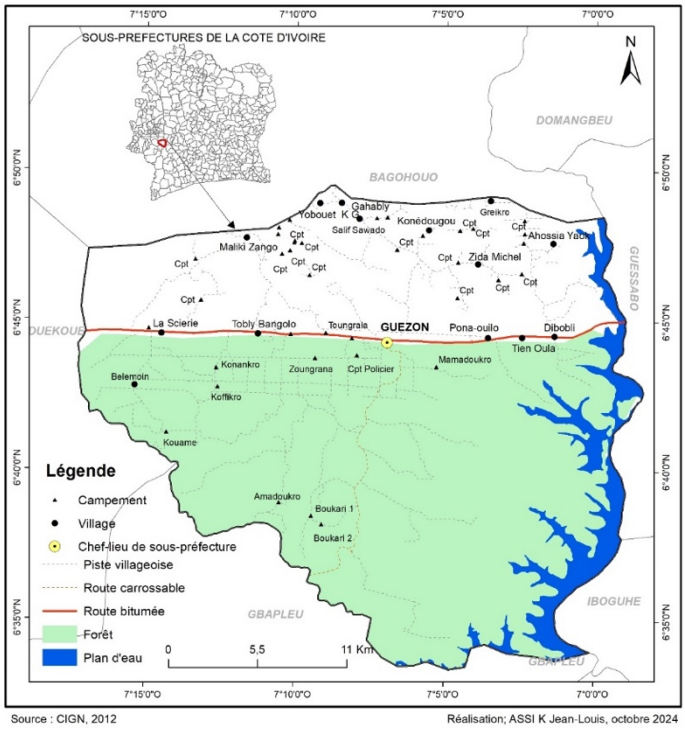

Cette localité est érigée en sous-préfecture depuis 2005, et couvre une superficie de 836 km². Elle est située à l'ouest du pays et fait partie de la région du Guemon, plus précisément dans le département de Duékoué.

1. Matériels et méthodes

La collecte des données repose sur une recherche documentaire couplée à une enquête de terrain.

- . **Enquête par questionnaire**

L'enquête par questionnaire a été réalisée dans huit villages (sept villages et un campement) auprès de 204 personnes. Les données issues des enquêtes par questionnaire ont été collectées et dépouillées via KoboCollect. Ces données recueillies mettent en exergue les gains obtenus de la production de noix de cajou, les antécédents professionnels des acteurs. La carte ci-après donne un aperçu des localités enquêtées.

Carte 2: Répartition des localités enquêtées

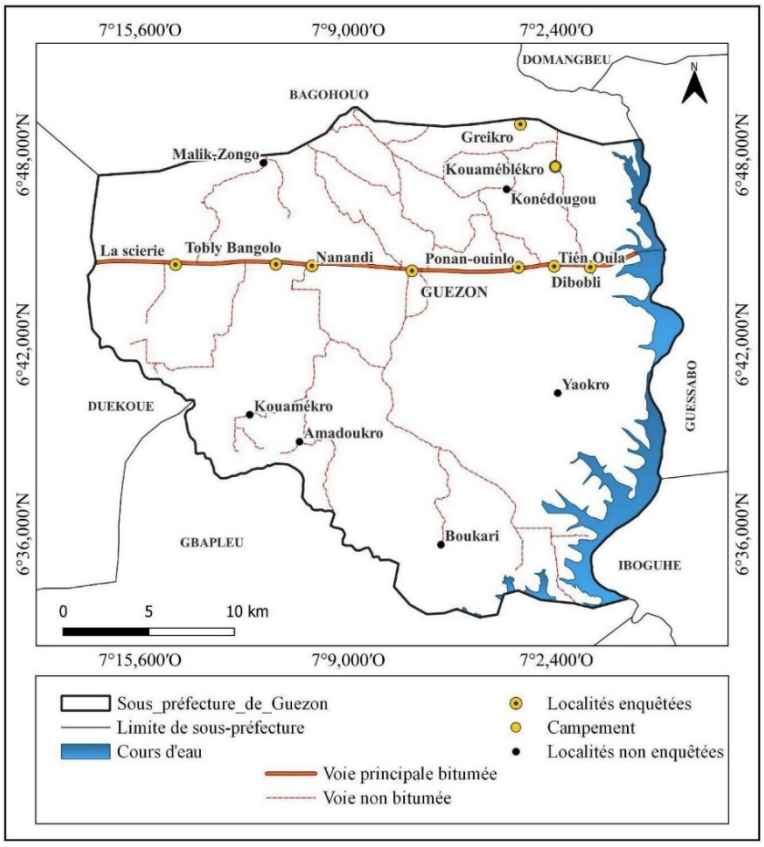

Source : Nos enquêtes 2023 *Réalisation : ASSI K. Jean-Louis, octobre 2024*

Le choix desdits villages repose principalement sur la présence de producteurs de noix de cajou. Quant à l'échantillon numérique, la taille de celui-ci est déterminée par la méthode de choix raisonné à cause du vide statistique patent portant sur les effectifs des producteurs par localité. Le tableau 1 rend compte de la taille de l'échantillon numérique.

Tableau 1: Taille de l'échantillon enquêtée

Localités	**Effectif enquêté**
Dibobly	30
Guezon	30
Tien-oula	23
La Sciérie	29
Tobly-bangolo	21
Ponan-ouinlo	31
Greiko	30
Kouameblekro	11
8	**204**

Source : Nos enquêtes 2023

Nos investigations ont pris en compte 204 producteurs de noix de cajou répartis dans 8 localités. Ils ont tous été soumis au questionnaire.

- **Les traitements des données cartographique et climatique**

Les fonds de carte se rapportant aux données agroécologiques proviennent de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM). Téléchargeables sur la cartothèque de l'Institut de Recherches et de Développement (IRD), ces données sont fournies au format raster. Le logiciel ArcGis 10.2 a permis la numérisation et le géotraitement selon la limite administrative de la sous-préfecture de Guézon. Quant aux données climatiques, elles proviennent du Climatic Research Unit (CRU), elles sont fournies sous plusieurs formats. Elles couvrent la période de 1901 à 2022. Dans cette étude, nous avons préféré le format interpolé sous earth exploré qui débouche sur un fichier téléchargeable au format Excel. Une fois obtenu, le fichier a subi des traitements pour faciliter son exploitation. Ce qui a permis de générer des graphiques sous Excel de l'évolution des données climatiques de la sous-préfecture de Guézon.

2. Résultats

2.1. La sous-préfecture de Guézon : une localité aux conditions naturelles favorables à la culture de l'anacarde

2.1.1. Des sols propices à la culture de l'anacarde

L'anacardier est réputé pour sa grande rusticité, il pousse dans de très mauvais sols. Il s'adapte à des conditions pédologiques assez diverses dans les zones tropicales. Les types de sols observés dans la sous-préfecture de Guézon (carte 3 et 4) se déclinent en trois catégories.

Carte 3 : Répartition des types de sol

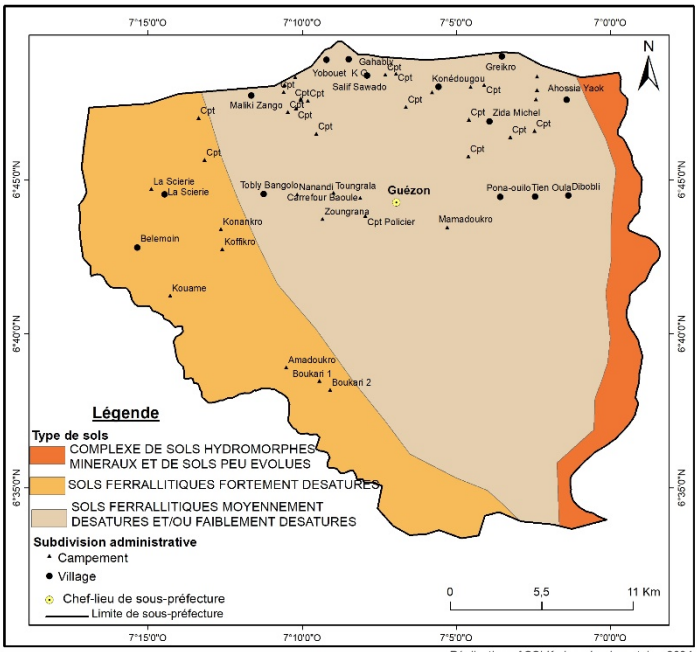

Source : ORSTOM, 1978 / CIGN, 2012 — *Réalisation ; ASSI K. Jean-Louis, octobre 2024*

Carte 4 : Aptitude culturale des sols

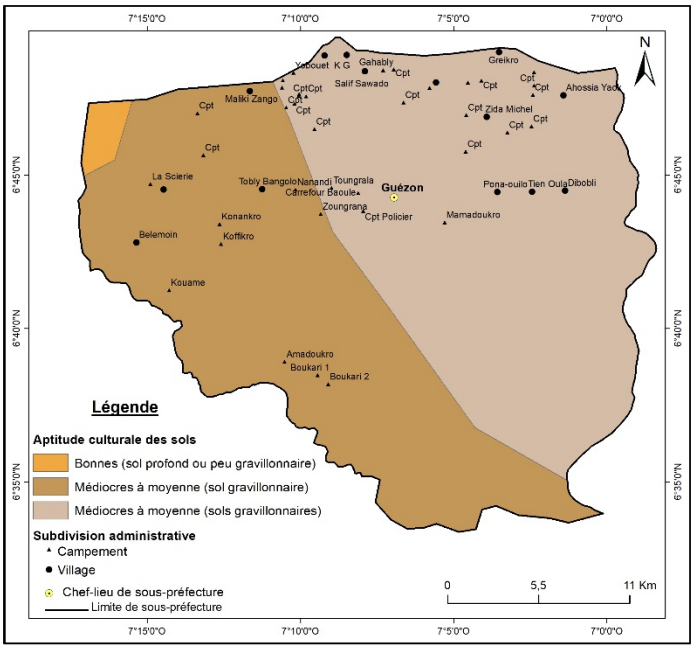

Source : ORSTOM, 1978 / CIGN, 2012 — *Réalisation ; ASSI K. Jean-Louis, octobre 2024*

On y rencontre des sols hydromorphes peu abondants, des sols ferralitiques fortement desaturés aux proportions importantes et des sols ferralitiques moyennement ou faiblement desaturés couvrant la grande partie de la localité. Tous ces sols sont propices à la culture de la noix de cajou. En effet, l'anacardier a une prédilection pour les sols légers et sableux, profonds et bien drainés. Les propriétés édaphiques permettent d'observer (carte 4) deux dispositions en termes d'aptitude culturale : les bonnes aptitudes sont peu importantes dans la sous-préfecture, les sols aux propriétés médiocres à moyennes couvrent la quasi-totalité de la sous-préfecture. Cependant, ces aptitudes ne sauraient constituer un obstacle au développement de la culture d'anacardier dans la localité.

2.1.2. Un relief peu accidenté qui participe au développement de la culture

Le relief joue un rôle important dans les activités agricoles. En effet, il conditionne les aménagements, la morphologie des parcelles. Les terrains escarpés sont difficiles à exploiter que les terrains plats. L'orographie de la sous-préfecture laisse apparaître des terrains peu escarpés (carte 5) qui ne mettent pas à mal la production de l'anacarde.

Carte 3: Répartition des altitudes du relief de la sous-préfecture de Guézon

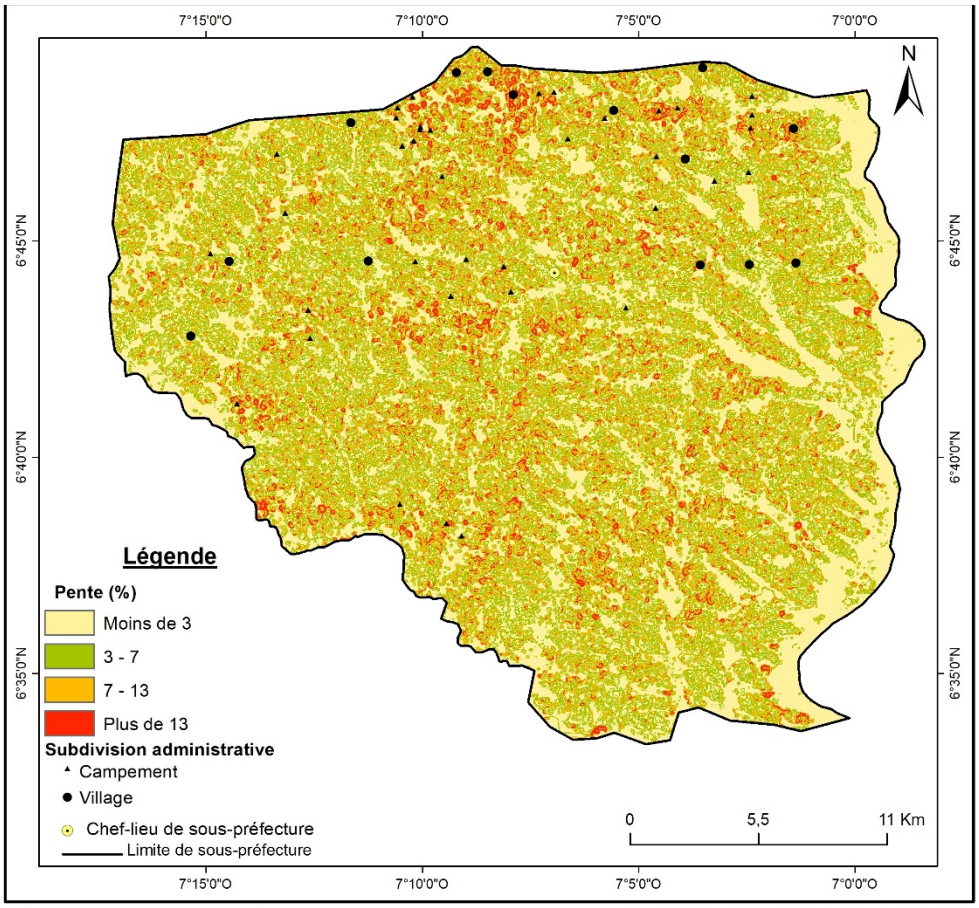

Source : USGS, 2023 / CIGN, 2012

Réalisation ; ASSI K. Jean-Louis, octobre 2024

L'analyse de la carte ci-dessus met en évidence la prédominance de relief dont les pentes sont en deçà de 3% et celles se situant entre 3-7%. Ce qui penche en faveur d'un relief modéré aux allures propices pour les activités agricoles en général et la culture d'anacardier en particulier. La morphologie des terrains observés facilite la récolte et le transport des noix de cajou.

2.1.3. Une végétation non contraingnante

La sous-préfecture de Guézon, à l'instar des localités de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, est reputée pour ses massifs forestiers impressionnants. Malheureusement, ces espaces font l'objet de convoitise importante, faisant ainsi d'eux des foyers majeurs de conflits fonciers en Côte d'Ivoire.

Carte 4: Type de végétation de la sous-préfecture de Guézon

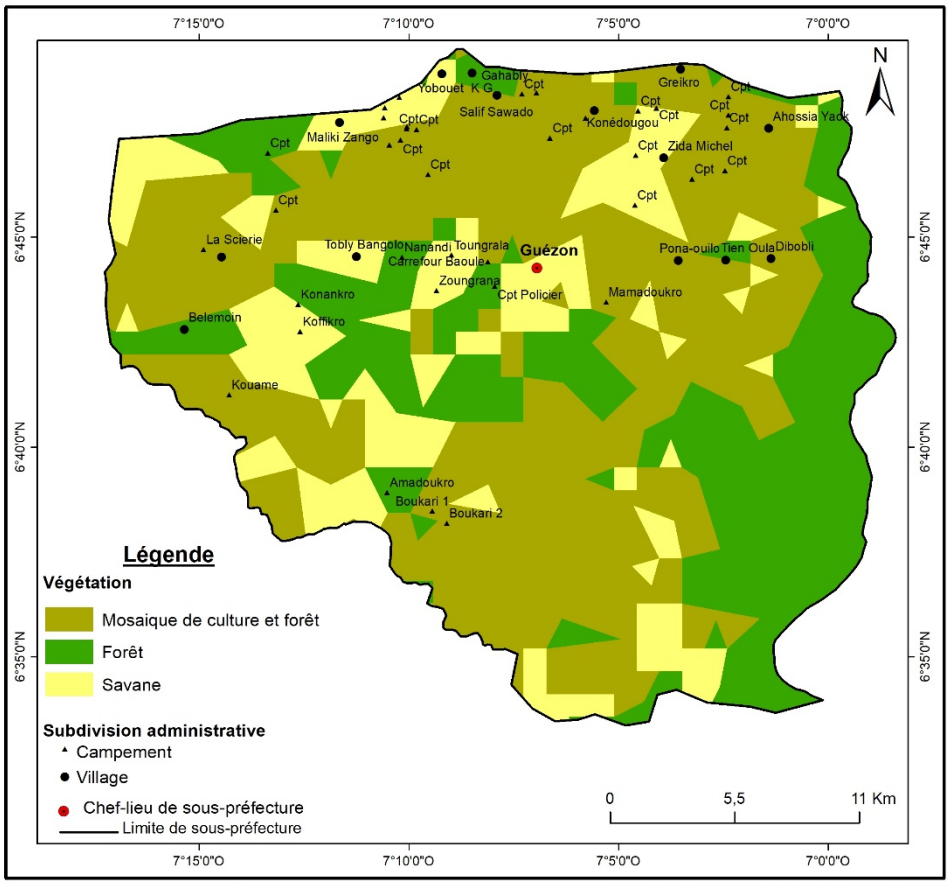

Source : FAO, 2016 / CIGN, 2012

Réalisation ; ASSI K. Jean-Louis, octobre 2024

L'analyse de la carte ci-dessus permet d'observer une importance des massifs forestiers couplée à la mosaïque culture et forêt au détriment de la savane. Cette végétation, bien que dévolue à la production du cacao, est aussi favorable à la culture de l'anarcadier. L'entièreté de la sous-préfecture présente de très bonnes dispositions quant à la culture de l'anacarde.

2.1.4. Des conditions climatiques favorables

En Afrique orientale, dans les zones de production de l'anacarde, les températures moyennes mensuelles varient suivant les latitudes, de 18 à 24°C en saison sèche et de 26 à 28°C en saison des pluies. Les moyennes des températures maxima et minima varient de la manière suivante : saison sèche maxima moyens entre 25 à 30°C, minima moyen entre 12 à 19°C, saison des pluies : maxima

moyennes entre 30 à 32°C, minima moyens entre 20 à 24°C. De 1901 à 2023, la température moyenne enregistrée dans la localité de Guézon est de 25,9 °C. Ce qui typifie une localité aux potentialités climatiques s'accommodant à la culture de l'anacarde. La figure ci-après rend compte de la dynamique de la température.

Figure 1: Évolution de l'indice de température de 1901 - 2022

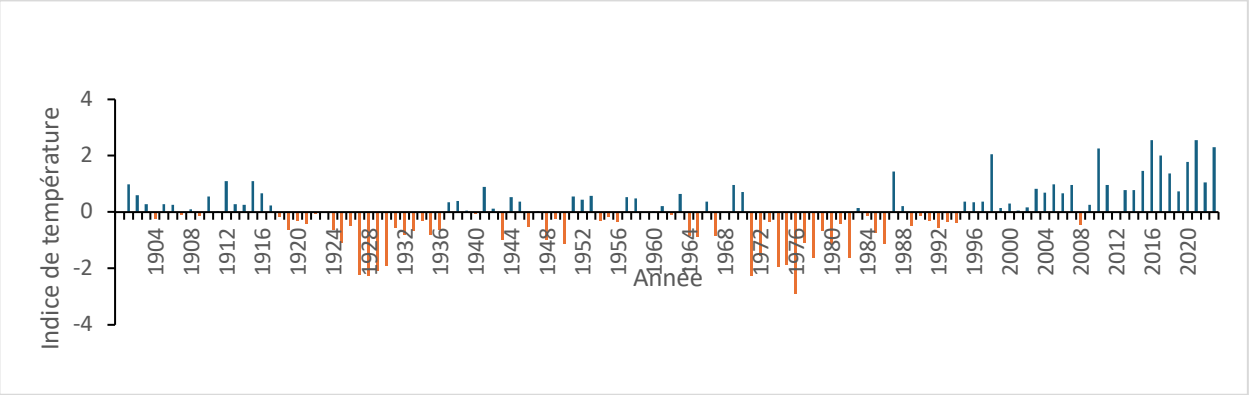

Source : Résultat de traitements statistiques des données de CRU (1091-2022)

L'analyse de la figure 1 rend compte d'une irrégularité de la température de 1901 à 2023. Certaines années ont été plus chaudes que d'autres. Durant cette période, la température minimale observée dans la localité est de 24,93 °C en 1976 contre 26,76 °C de température maximale en 2016. Cette irrégularité n'inhibe point le développement de la plante car le seuil minimum est toujours observé, ce qui confirme que la sous-préfecture possède des conditions climatiques favorables.

Pour ce qui est de la précipitation, l'anacardier s'adapte à des régimes pluviométriques très divers. L'anacardier exige, pour bien fructifier, une pluviosité annuelle comprise entre 800 et 1800 mm. La moyenne des pluies observées de 1901 à 2023 est de 1542,98 mm, ce qui correspond largement à la valeur minimale dont a besoin l'anacardier. N'en demeure pas moins que certaines années sont plus arrosées que d'autres (figure 2).

Figure 2: Évolution de l'indice de précipitation de 1901 - 2022

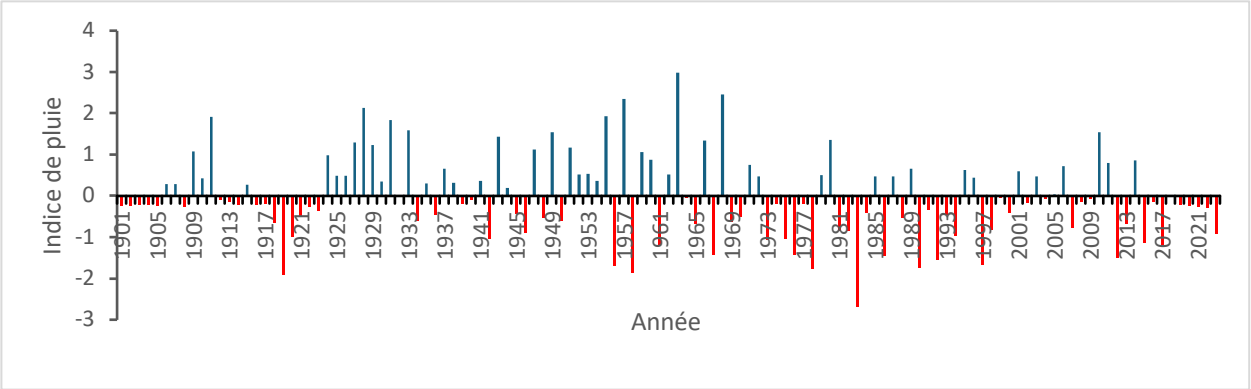

Source : Résultat de traitements statistiques des données de CRU (1091-2022)

A l'analyse de la figure, il ressort une irrégularité en termes de volume de pluie enrégistrée dans la sous-préfecture. De 1901 à 2023, l'année la moins arrosée fut 1984 avec un volume de pluie de 994,1 mm et 1963 représente l'année la plus arrosée avec un volume de pluie de 2156,6 mm. Toutefois, les volumes de pluie annuels suffisent amplement à produire de façon convenable la noix de cajou. La sous-préfecture de Guézon offre ainsi des conditions climatiques idéales pour mener à bien tout projet de développement de la culture de l'anacarde.

2.2. Les facteurs anthropiques qui promeuvent le développement de l'anacarde

2.2.1. Un regain d'intérêt de plus en plus croissant chez les producteurs

L'ouest de la Côte d'Ivoire enregistre depuis quelques années des vagues de migrations agricoles très importantes. Ces néoruraux en quête de terres sont aussi les principaux acteurs du bouleversment des référentiels agricoles. Ceui-ci proviennent des régions du nord, du centre ou des pays voisins tels que le Burkina-Faso ou le Mali. Ils ont à leur actif plusieurs années d'expériences et possèdent des savoir-faire qui modifient considérablement les paysages agraires. Leur facilité d'accès à la terre dans ces localités leur ont permis d'emblaver plusieurs superficies dont les retombées ne souffrent d'aucune contestation auprès des autochtones. Ceci a eu pour incidence majeure l'adhésion des populations à la pratique de l'anacarde. La culture occupe une place de prou auprès des paysans.

2.2.2. la culture d'anacarde comme un remède à la crise de production du cacao

La cacaoculture ivoirienne dans son ensemble est confrontée à divers maux tels que la fluctuation des prix d'achat sur les marchés internationaux, les ravages du *swollen shoot*, la raréfaction des terres, les varibalités climatiques, etc. Ces diverses crises poussent de plus en plus de producteurs à une reconversion agricole accrue dans les espaces ruraux. Bon nombre d'acteurs de la culture d'anancarde actuellement comme on le constate dans la sous-préfesture de Guézon, ont été antérieurement des cacaoculteurs. Lors de nos investigations, les producteurs de noix de cajou enquêtés sont dans la majeur partie d'anciens producteurs de cacao. La principale raison de cette reconversion agricole réside dans le fait que l'anacarde est vue par plusieurs comme le substitut idéal face au déclin de la cacaoculture observée dans ces espaces. Ils fondent ainsi plusieurs espoirs en cette culture qui est moins exigente en termes de besoins agroécoloques. La figure 3 rend compte de cette situation.

Figure 3: Répartition des producteurs selon leur antécédent professionnel

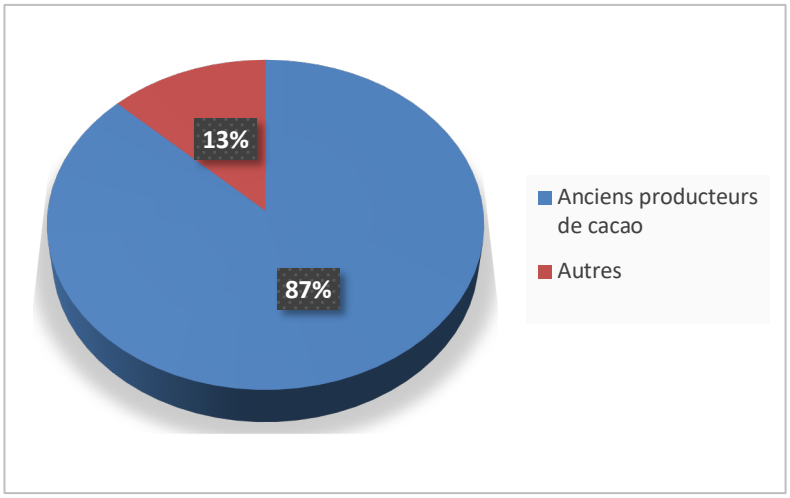

Source : Nos enquêtes 2023

À l'analyse de la figure ci-dessus, il ressort que les principaux producteurs de noix de cajou dans la sous-préfecture de Guézon sont principalement des producteurs de cacao reconvertis. Cette situation traduit d'une part le malaise que connaît actuellement la cacaoculture et d'autre part la noix de cajou apparaît comme le remède à ce malaise. Dans cette optique, beaucoup d'espoirs sont mis en cette culture, d'où son développement actuel dans les espaces ruraux. Ce constat sur la forte représentativité d'anciens cacaoculteurs dans la production de noix de cajou est aussi frappant dans toutes les localités enquêtées comme le témoigne la carte ci-après.

Carte 5: Répartition par localité des producteurs selon leur antécédent professionnel

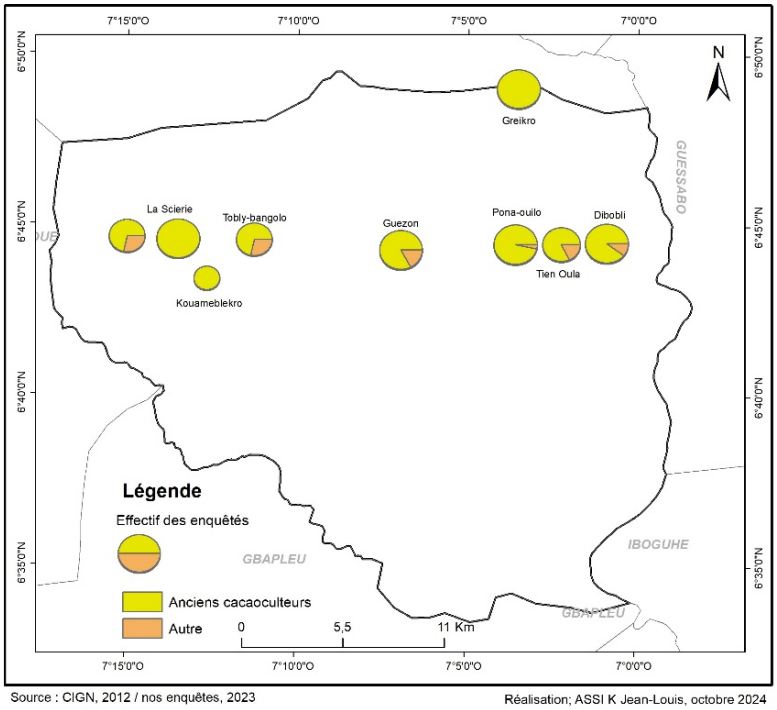

Source : CIGN, 2012 / nos enquêtes, 2023 Réalisation; ASSI K Jean-Louis, octobre 2024

Les producteurs de noix de cajou sont pour la majeure partie des cas des cacaoculteurs reconvertis selon l'analyse de la carte. À Greiko et Kouameblekro, tous les producteurs actuels de noix de cajou sont uniquement d'anciens cacaoculteurs contrairement à Tobly-bangolo, Scierie et Guézon où on observe une proportion de producteurs de noix de cajou issus d'autres corps de métiers. Ce qui laisse présager que le développement de l'anacarde dans cette sous-préfecture continuera son ascension au détriment d'une cacaoculture en perte de vitesse. Cependant, quelle est la véritable portée de cette reconversion ? S'inscrit-elle dans une perspective durable ou juste une mesure palliative, le temps de juguler les crises qui minent le cacao. Une chose est certaine, le contexte actuel du paysage agricole dans la sous-préfecture de Guézon est en faveur du développement de la culture d'anacarde.

2.2.3. L'anacarde : une plante aux impacts socioéconomiques et vertus appréciables

L'intérêt que les paysans de la sous-préfecture de Guézon portent à la culture de l'anacardier témoigne des retombées socioéconomiques remarquables occasionnées par cette culture. En effet, les populations utilisent son bois léger comme combustible ou pour faire des cageots, ses cendres comme engrais, les tanins de son écorce pour tanner les peaux et ses fruits (pomme) pour

l'alimentation. La consommation de la pomme de l'anacardier est interdite pour les enfants, mais il faut savoir qu'elle est riche en vitamine C. Il faut aussi noter que la plante est valorisée pour ses propriétés pharmacologiques. Les écorces de l'anacardier sont utilisées comme antibiotique. Les propriétés médicinales sont prouvées dans la médecine non conventionnelle dans les traitements de diabète, troubles rénaux, l'arthrite et les rhumatismes, la teigne. La noix de cajou offre surtout une aubaine financière pour les producteurs. La figure 4 rend compte de cela.

Figure 4: Part des gains obtenus par les producteurs de noix de cajou

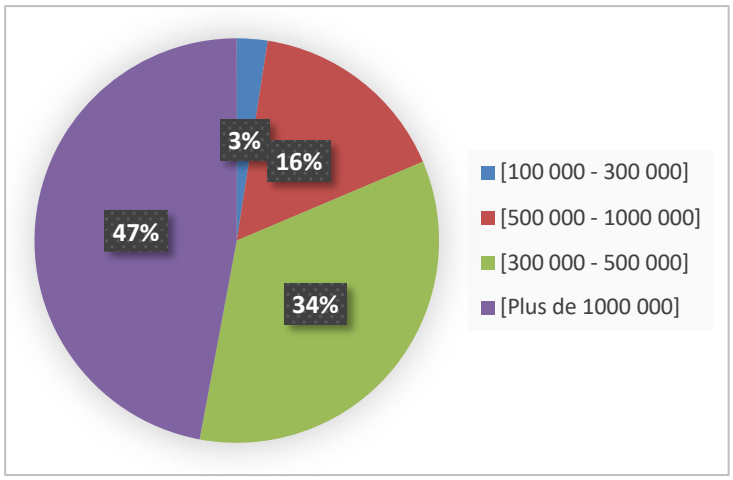

Source : Nos enquêtes 2023

La production de la noix de cajou offre des marges bénéficiaires non négligeables pour les producteurs. En effet, il ressort de la figure 4 ci-dessus que les acteurs percevant plus de 1000 000 FCFA après déduction des charges de production sont majoritaires. Ils représentent 47% (soit 96 sur 204) de nos enquêtés. À leur suite, ceux dont les bénéfices se situent entre [500 000 – 1000 000] sont aussi importants. Ils représentent 34,3% soit 70 sur 204. Les moins nombreux sont ceux dont les gains obtenus n'excèdent pas 300 000 FCFA. La destination de ces gains est multiforme. En effet, bon nombre expatrie leur gain dans leur pays d'origine (la plupart des producteurs sont des non nationaux). D'autres s'aventurent dans la réalisation des projets immobiliers ou le financement d'autres activités connexes. De manière générale, les gains obtenus sont largement au-dessus du SMIC ivoirien qui se situe à 65 0000 FCFA/mois. La production de la noix de cajou est donc une activité rentable. Le niveau de satisfaction exprimé à travers la figure ci-après confirme cela.

Figure 5: Niveau de satisfaction des producteurs de noix de cajou

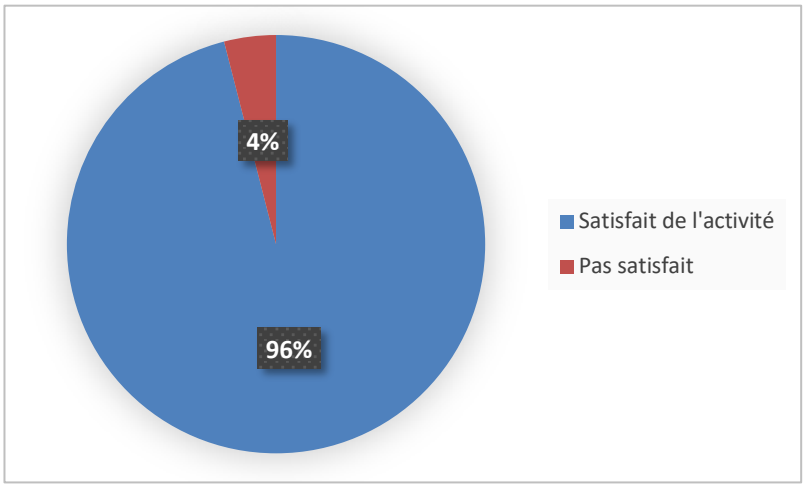

Source : Nos enquêtes 2023

En fonction des gains tirés de la production de la noix de cajou, le niveau de satisfaction exprimé par les producteurs montre l'engouement de ceux-ci pour cette activité. En effet, 96% soit 196 producteurs sont satisfaits de cultiver la noix de cajou contre 4% (soit 8 sur 204) qui affichent une satisfaction contraire. La majeure partie des acteurs estime tirer des gains qui impactent positivement leur quotidien et celui de leur famille. Quant aux autres, les faibles moyens tirés reposent essentiellement sur la faiblesse des superficies emblavées, au manque d'entretiens des parcelles. Autant de facteur qui inhibent une production importante pouvant déboucher sur une part de gain conséquente.

Pour ce qui est de la contribution significative de l'anacarde dans l'amélioration des revenus annuels des producteurs, la figure 6 rend compte de leurs ressentis.

Figure 6: Niveau d'amélioration des revenus des producteurs de noix de cajou

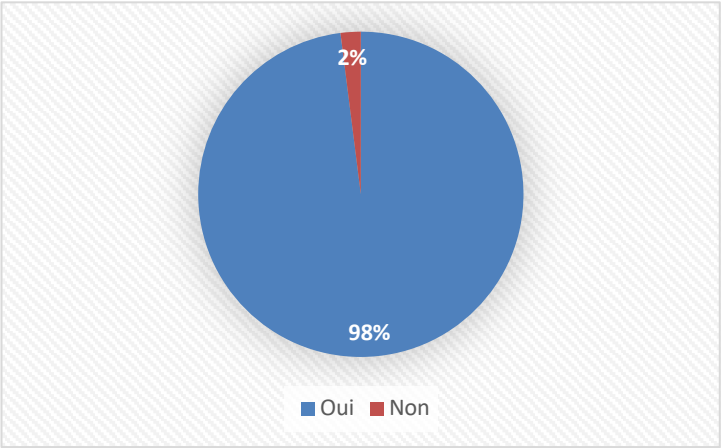

Source : Nos enquêtes 2023

Il ressort de l'analyse du graphique que la plupart des producteurs sont d'avis de ce que la production de la noix de cajou a vu leur revenu annuel amélioré. Ils représentent 98% de nos enquêtés soit 200 sur 204. Ceux qui estiment le contraire représentent 2% soit 4 sur 204. Ce qui revient à dire que la production de noix de cajou est économiquement rentable. C'est un facteur clé qui promeut son développement spectaculaire dans les terroirs de la sous-préfecture de Guézon au détriment d'anciennes cultures de rente telles que le café et le cacao.

3. Discussion

La sous-préfecture de Guézon : une localité aux conditions naturelles favorables à la culture de l'anacarde

La sous-préfecture de Guézon offre des conditions naturelles favorables à la culture de l'anacarde. Au niveau de la pédologie, la sous-préfecture possède des sols hydromorphes peu abondants, des sols ferralitiques fortement desaturés aux proportions importantes et des sols ferralitiques moyennement ou faiblement desaturés couvrant la grande partie de la localité. Ces types de sols sont très propices à la production de la noix de cajou. Cela est confirmé par les travaux de Goujon et al (1973) qui affirment que l'anacardier est réputé pour sa grande rusticité et pousse dans de très mauvais sols. Selon eux, c'est un arbre qui s'adapte à des conditions pédologiques assez diverses. Il n'exige pas une fertilité élevée, mais on constate qu'il a une prédilection pour les sols légers et sableux, profonds et surtout bien drainés. Kouao et Alla (2019, p95) tireront les mêmes conclusions selon lesquelles les sols de bonnes aptitudes culturales par rapport à l'anacardier se composent de sols ferralitiques remaniés éluviés et remaniés colluvionnés appauvris faiblement indurés. Ces sols présentent de bonnes propriétés physiques pour l'épanouissement de cet arbuste. Quant au relief, la sous-préfecture de Guézon présente un relief peu accidenté. La raideur de la pente est en deça de 7%. Ce qui est sans contrainte pour la culture de la noix de cajou. Les études menées par Bologoun et al (2015) vont dans le même sens. Selon eux, cette tranche d'altitude est la plus propice à la culture de l'anacardier car en dessous de 220 m. Kouao et Alla (2019) font le même constat à travers leur étude menée dans le Centre de la Côte d'Ivoire. Ils soulignent que dans cette région, le développement de l'anacarde est plus marqué sur les terrains dont l'altitude du relief n'excède pas 220 m. Pour ce qui est des conditions climatiques, la moyenne des pluies observées de 1901 à 2023 est de 1542,98 mm, ce qui est idéal pour mener à bien tout projet de développement de la noix de cajou. Cela est confirmé par Goujon et al (1973) qui relatent que l'anacardier exige, pour bien fructifier, une pluviosité annuelle comprise entre 800 et 1800 mm et répartie sur cinq à sept mois,

ainsi qu'une saison sèche bien marquée de cinq à sept mois. Leurs travaux montrent aussi que les exigences au niveau de la température les maxima moyens se situent entre 25 à 30ºC. Ce qui confirme que la sous-préfecture de Guézon a une température très propice à la culture de l'anacarde car de 1091 à 2023, la température moyenne enregistrée est de 25,9 ºC

Les conditions anthropiques favorables à la culture de l'anacarde

La culture de l'anacarde est perçue à Guézon comme le remède au malaise que connait le binôme café/cacao. Cette situation fait qu'on trouve parmi les producteurs un nombre important d'anciens cacaoculteurs. A cet effet, Ruf et Schroth (2013) affirment que la diversification agricole virant à la reconversion apparait de façon récurrente à travers le monde. Selon eux, dans les zones cacaoyères en Côte d'Ivoire, la dégradation environnementale liée à la déforestation a fortement réduit la possibilité de replanter des cacaoyers. Ainsi, les migrations, l'abandon des plantations et l'implantation de cultures alternatives dans ces zones ont été fortement influencés par des changements écologiques. L'adoption de l'anacarde dans la sous-préfecture de Guézon s'appuie aussi sur le fait que la culture procure des retombées financières non négligeables. Plus de 96% des producteurs sont satisfaits de pratiquer cette activité. Les motivations financières sont de loin le facteur le plus probant de l'adoption de la culture de la noix de cajou par les populations. C'est ce que confirment Koffi et Oura (2019). Selon eux, les marges brutes supérieures perçues par les chefs d'exploitation sont des facteurs de l'adoption de l'anacarde. C'est le même constat que font Adegbola et al (2010) pour qui l'intérêt des paysans pour l'anacardier se justifie par le revenu substantiel qu'il génère. Aina (1996) a aussi fait mention de cet intérêt économique en avançant que l'anacardier est une source certaine de revenu et un gage sûr dans les transactions monétaires. Diarrassouba et Koffi (2015) affirment que la baisse du prix du coton-graine au kilogramme et les retards de paiement des revenus issus du coton-graine expliquent également l'adoption de l'anacarde dans les zones cotonnières. Basset (2017) parviendra à cette même conclusion en affirmant que le prix comparatif à la production de l'anacarde explique le déclin des superficies cotonnières et l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier. Les conclusions de l'étude de Balogoun et al (2014) s'inscrivent dans cette même logique. Selon eux, l'anacarde participe à hauteur de 74% à la constitution des revenus des ménages ruraux. Ainsi, les chefs d'exploitations arrivent à subvenir aux besoins de construction de maisons modernes, d'électrification, d'achat de bœufs de labour et de moyens de déplacement (Adaman et N'dri, 2016). Les motivations pécuniaires sont les facteurs clés de l'essor de l'anacarde dans les espaces ruraux en général et dans la sous-préfecture en particulier.

Conclusion

La production de la noix de cajou dans la sous-préfecture de Guézon est de plus en plus importante depuis quelques années. Ce développement spectaculaire s'appuie sur deux principaux facteurs à savoir naturel et humain. Au titre des conditions naturelles, la sous-préfecture présente de bonnes dispositions agroécologiques qui promeuvent le développement de l'activité. Les conditions édaphiques, climatiques et orographiques participent ainsi à la croissance harmonieuse de la plante. Quant aux facteurs humains, il s'observe un bouleversement des référentiels agricoles dans la sous-préfecture. Les chefs d'exploitation ont fait passer l'anacarde de simple culture de diversification à une reconversion agricole. L'activité est aussi source de devise non négligeable, qui impacte positivement les conditions de vie des exploitants.

Références bibliographiques

ADEGBOLA Ygué Patrice, OLOUKOÏ Laurent, SOSSOU Comlan Hervé, AROUNA Aminou, 2010. Compétitivité de la filière anacarde au Bénin : une analyse des effets aux prix de référence. Résultat de recherche, PAPA/INRAB, 12p.

AINA Marius M. Sodjinou, 1996, L'anacardier dans les systèmes de production au niveau paysan : une approche de rentabilité économique et la gestion du terroir dans la commune rurale d'Agoua (ZOU), Mémoire d'ingénieur agronome, FSA/UNB, 112p.

BALOGOUN Ibouraïman, Saïdou A, Ahoton El, Amadji LG, Ahohouendo CB, Adebo IB, et al, 2015, « Caractérisations des systèmes de production à base d'anacardier dans les principales zones de culture du Bénin », Agronomie Africaines 26(1), pp 9-22

BASSET J. Thomas, 2017, « Le boom de l'anacarde dans le bassin cotonnier du Nord ivoirien. Structures de marché et prix à la production ». Afrique Contemporaine 263(264), pp 59-83.

DIARRASSOUBA D, KOFFI SY, 2015, « Les cultures vivrières dans une exploitation agricole à base de coton à Guiembé et Siolokaha (Korhogo, Côte d'Ivoire) », Revue Échanges 5(1), pp 520-539.

GOUJON P, LEFEBVRE A, PRALORAN J-C, LETURCQ Ph, 1973, « Études sur l'anacardier », in Revue bois et forêts des tropiques, n°151, 27 p.

GOUMA MI, 2003, Analyse des négociations de l'OMC sur l'agriculture pour la formation d'une politique appropriée au développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire. Mémoire professionnel, Université de Cocody-Abidjan, 46p.

KOFFI Simplice Yao, OURA Kouadio Raphaël, 2019, « Les facteurs de l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier de Côte d'Ivoire », Cah Agrc, 8p.

KONAN Constance, RICAU Pierre, 2010, Compte-rendu de mission sur la filière anacarde en Côte d'Ivoire : acteurs et organisation, Lyon/Abidjan : INADES/RONGEAD, 6p.

KOUAO N'kpomé Styvince, ALLA Della André, 2019, « Les déterminants environnementaux de l'essor de la culture de l'anacarde dans les sous-préfectures de Diabo, Botro et Bodokro (Centre de la Côte d'Ivoire) », Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes (RIGES), pp 90-109.

RUF François, KONÉ Siaka, BEBO Boniface, 2019, « Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao », Cah Agric 28 :19. DOI :10.1051/cagri/2019019.
RUF François, SCHROTH Goetz, 2013, Cultures pérennes tropicales : Enjeux économiques et écologiques de la diversification, Quae, 312p.
SINAN Adaman, ABOU N'dri Kouamé, 2016, « Impacts socioéconomiques de la culture de l'anacarde dans la sous-préfecture d'Odienné (Côte d(Ivoire) », European Scientific Journal 32(12), pp 369-383.